ter le châtiment de l'action coupable — le mot « escaillerie » a été prononcé, — qu'il a commise en plaçant Soinoury à la direction des services pénitentiaires après sa tentative sur Mme Cottu.

Il paraît que M. Ribot, qui poursuit quand même sa chimère de diriger les élections fondra demain contre la « réaction » auteur de tout le mal: il rééditera le grand complot et tentera une concentration des gauches. Mais un député d'ordinaire ministériel, engagé, disait devant nous ce soir que ce moyen ne constituait « qu'une chance sur dix de ne pas être renversé.»

L'interpellation Millevoye

Paris, 12 mars. — Il se pourrait, d'après l'impression qui se dégage des conversations avec des députés que l'interpellation de M. Millevoye sur le cas de MM. Clémenceau, Floquet et de Freycinet soit jointe aux deux autres. MM. Floquet et Clémenceau interviendraient alors dans le débat.

L'interpellation Desprès

Paris, 12 mars. — M. Desprès, interviewé par un de nos confrères a résumé ainsi son interpellation de demain :

« Dans cette affaire du Panama, le gouvernement a été à la remorque d'un parti de l'extrême-gauche et a tout fait pour sauver les membres de ce parti. Il n'a pas réussi. Il faut balayer ce parti et le gouvernement. »

M. Monis, également interrogé estime que les ministres sont responsables des actes de leurs subordonnés, qu'ils leur aient ou non donné des ordres.

Voilà pourquoi il déposera un ordre du jour de défiance.

UNE FRANÇAISE

M. Edouard Drumont écrit, dans la *Libre Parole* :

« Aux époques de décadence, l'homme diminue, la femme grandit.

» Et ce procès où nous voyons d'anciens présidents du conseil mentir comme des laquais qu'on a surpris à voler du vin, où chacun s'efforce de tromper le jury avec des paroles astucieuses et vagues, une femme a eu le courage de parler franchement, loyalement, bravement, en vraie Française.

» Un frisson a passé sur les assistants devant cette parole de vérité qui entrait tout à coup, comme un rayon de pure lumière, dans cette salle où l'on avait entendu tant d'impostures que l'atmosphère en était comme saturée.

» Ce que cette femme a dit vous le lirez plus loin. Elle a raconté l'ignoble chantage auquel s'était livré le misérable Soinoury pour arracher à la tendresse d'une épouse un faux témoignage contre des innocents.

» Quand le drôle, mis en présence de celle qu'il avait voulu faire chanter, a essayé de nier, la vaillante femme a marché sur lui et l'abject fonctionnaire a pâli.

» Il paraît que vous étiez là-dedans, monsieur Loubet ! Je m'en doutais. On répétait trop que vous étiez honnête, et votre honnêteté devait finir par se révéler sous ce jour passablement avilissant.

» On lisait dans les feuilles que lorsque votre fille était en couches, vous abandonniez les affaires de l'Etat pour courir à Montélimar vous asseoir à son chevet. Bon père !

» Et c'est vous, le modèle des époux et des pères, qui faisiez torturer une mère de famille par votre Soinoury ! Bourgeois, franc-maçon, je te reconnais là ! Vidocq, s'il était de ce monde, te graterait certainement dans la main.

» Ne niez pas, monsieur Loubet ! Madame Cottu l'a dit avec une ironie hautaine : « En ce temps, les ministres changent vite; ce qui avait été commencé par Bourgeois a été approuvé par Loubet. En prononçant ces deux noms, il semblait qu'elle donnât deux souffllets sur deux faces ministérielles également répugnantes — ce qu'on appelle un *ex-et-vient*.

» ... J'espère qu'il se trouvera un Cassagnac, un Déroulède, un Délahaye, un Cluseret, un Le Veillé pour flétrir ces ignominies qui nous déshonorent devant l'Europe... Il y a eu hier, au Palais de justice, une femme qui a eu le courage d'un homme; il y aura lundi, à la Chambre, un député qui aura le courage d'une femme...»

LA CHAMBRE ARBITRALE DE LONDRES

Sur l'initiative de la *Chambre de Commerce de Londres*, il vient d'être institué au Guildhall (bâtiment municipal de la Cité) une chambre arbitrale qui est placée sous la surveillance du lord-maire et de la chambre de commerce. Comme cette fondation intéresse particulièrement les négociants français en relations avec l'Angleterre, nous croyons devoir publier les principales dispositions du règlement de la chambre arbitrale.

1° Le but de la chambre est de procurer des facilités aux parties qui désirent régler leurs différends sans avoir recours à la justice et spécialement les différends commerciaux que des hommes d'affaires expérimentés peuvent le mieux juger.

2° La chambre arbitrale sera ouverte à ceux qui s'adresseront volontairement à elle et réglera, par arbitrage, les cas qui lui seront déférés par les cours et les tribunaux ordinaires. Ses décisions auront les mêmes effets et force légale que celles de la Haute-Cour de justice, Après que les parties auront signé le formulaire de soumission aux décisions de la chambre, elles ne pourront plus se rétracter sans leur consentement réciproque.

3° Les arbitres désignés par la chambre de commerce et nommés par la corporation de la Cité de Londres seront des hommes spécialement qualifiés, soit en raison de leur longue expérience des affaires soit en raison de leurs connaissances commerciales spéciales, soit enfin en raison de l'une ou de l'autre.

4° Les parties pourront choisir leurs arbitres dans la liste officielle des noms ou s'en remettra au choix du registrateur de la chambre en lui faisant savoir à quelle branche spéciale de commerce elles désirent que ces arbitres appartiennent;

5. Les parties pourront décider si leur cas doit être soumis : *a*) à un seul arbitre, *b*) à trois arbitres la sentence de deux devant suffire; *c*) à deux arbitres et à un surarbitre, les émoluments variant suivant les divers cas. Moyennant un émolument supplémentaire, les parties pourront réclamer le concours du conseil judiciaire de la chambre pour assister les arbitres, faute de quoi le registrateur (qui doit être un avoué ou un avocat ayant sept années de stage à Londres) agira comme conseil des arbitres;

6° Toute la procédure sera considérée comme confidentielle et privée en ce sens que, n'assisteront aux séances que les arbitres et leurs conseils, les parties ou leurs représentants, les témoins et les personnes dont la présence sera consentie par les parties; ainsi, les représentants de la presse seront exclus à moins du consentement des parties ;

7° Les parties pourront, sans que cela devienne une obligation, se faire représenter par un avocat ou un avoué (barrister ou sollicitor);

Les parties pourront également se faire représenter par un de leurs employés ordinaires, ou, si elles sont étables à plus de 50 milles anglais (environ 80 kilomètres) du Guildhall, leur agent ou représentant ordinaire ou permanent, à Londres, pourra agir pour elles ;

8° L'arbitre devra être sujet britannique et être dans les affaires à Londres depuis sept ans ;

9° Les décisions des arbitres seront sans appel ;

10° L'exécution d'un jugement aura lieu dans les mêmes conditions que l'exécution d'un jugement de la Haute-Cour de justice et par ses organes ;

11° Les émoluments seront les suivants : Pour chaque arbitre pour la première heure de séance liv. 2 2 soit 52 fr. 50 pour chaque heure suivante liv. 1 1 ou 26 fr. 25.

Pour un cas jugé sur actes en tout liv. 44 ou 1105 francs. Emoluments de chancellerie liv. 11 (26 fr. 25).

Au conseil judiciaire pour chaque jour de séance de moins en trois heures liv. 5 5 (126 fr. 25) plus de trois heures liv. 10 10 (252 fr. 50.)

Les indemnités aux témoins seront les mêmes que celle de la Haute-Cour de justice soit, dans les cas ordinaires 26 fr. 25 par témoin; les frais d'avocat, s'il y en a, seront taxés comme dans la Haute-Cour.

Bien que ces émoluments et ces indemnités puissent paraître élevés à nos négociants, ils le sont infiniment moins que ceux d'un procès devant les tribunaux ordinaires, en outre, la procédure arbitrale sera beaucoup plus expéditive et réalisera une économie considérable.

Pour ces motifs, notre légation à Londres signalant l'accueil favorable fait par toute la presse de Londres à cette institution, et espérant que ses *prévisions ne se démentiront pas* par l'expérience, croit pouvoir engager les commerçants français qui ont des affaires importantes avec cette ville à faire inscrire dans leurs contrats et arrangements une clause d'arbitrage qui amènerait les différends devant la chambre arbitrale de Londres au cas où ils auraient des réclamations à faire en Angleterre.

NOUVELLES DU JOUR

Troubles en Espagne

Madrid, 12 mars. — Des troubles graves ont éclaté à Miranda (Navarre) à la suite de discussions électorales. Une véritable bataille a eu lieu entre les habitants. Il y a eu de nombreux blessés, plusieurs grièvement.

Une cartouche de dynamite a éclaté à Pola-de-Léna-Asturies près de la maison d'un juge. Les dégâts, purement matériels, sont considérables.

La loi sur les opérations de bourse

Paris, 12 mars. — Les employés syndiqués de bourse et de banque ont tenu hier soir, sous la présidence de M. Georges Berry, conseiller municipal, une réunion à la Bourse du travail, en vue d'une campagne de protestation contre la loi sur les opérations de bourse, déjà votée par la Chambre.

La réunion adopte à l'unanimité un ordre du jour priant respectueusement le Sénat de disjoindre le projet d'impôt de la loi des finances, afin d'étudier à fond la question et de modifier ce projet, de façon à ce qu'il ne porte aucune atteinte à l'organisation actuelle du marché.

La retraite du général de Miribel

Paris, 12 mars. — On lit dans le *Figaro* : « Nous avons annoncé et maintenu, en dépit des affirmations officielles que le général de Miribel avait eu l'intention de résigner ses fonctions de chef d'état-major général.

» Nous pouvons ajouter que le général de Miribel n'a point renoncé définitivement à ses projets de retraite, et que plusieurs députés ont l'intention de soumettre à la Chambre un projet de loi concernant les attributions respectives du ministre de la guerre et du chef d'état-major général. »

Réunion du conseil des ministres

Paris, 12 mars (*Voir officiel*). — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'hôtel de la place Beauvau, sous la présidence de M. Ribot. Ils ont exprimé le regret que leur causait la démission du Garde des Sceaux. Ils ont décidé de ne pas l'accepter, et de ne procéder à la nomination ni de son successeur, ni même d'un intérimaire avant d'avoir essayé de faire revenir M. Bourgeois sur sa détermination.

Les ministres se réuniront de nouveau ce soir, à neuf heures, au ministère de l'intérieur. C'est seulement dans ce conseil qu'il sera statué sur la question de savoir si la lettre de démission de M. Bourgeois sera transmise à M. le Président de la République.

M. Bourgeois est parti ce matin pour Epernay où il était obligé de se rendre par suite d'un engagement pris depuis déjà longtemps. Il sera de retour ce soir à Paris.

La grève des bûcherons

Saint-Amand, 12 mars. — Le tribunal correctionnel de Saint-Amand, saisi de plusieurs délits d'entrave à la liberté du travail commis au cours de la dernière grève des bûcherons, a condamné plusieurs délinquants dont les femmes Benoit et Chataignier à des peines de trois à quinze jours de prison.

Une audacieuse évasion

Rochefort, 12 novembre. — Une audacieuse évasion vient d'avoir lieu à la prison de Rochefort.

Un individu du nom de Trigant, détenu à la Maison centrale de Bordeaux, prétendant être l'auteur de différents vols commis à Rochefort, obtint ainsi son transfert dans la prison de notre ville.

Le détenu avait sans doute son plan pour agir de la sorte, comme la suite va le prouver.

Trigant, plein d'à-propos, a profité de la Mi-Carême, jour propice aux déguisements, pour se travestir en manœuvre de couvreur et, après avoir descellé des poutrelles du toit, est descendu tranquillement dans la rue à l'aide d'une corde.

Deux personnes furent témoins de cette descente, mais elles n'y prirent pas garde, ayant plutôt un peu d'admiration pour cet ouvrier qui consentait à travailler un jour de fête.

Ce n'est qu'après la sortie d'un gardien, courant après le prisonnier, que ces personnes se rendirent compte qu'elles venaient d'assister à une évasion.

A l'heure actuelle, Trigant court toujours.

Une bagarre à Madrid

Madrid, 12 mars. — Une bagarre s'est produite hier dans la banlieue de Madrid. Elle a été provoquée par des groupes ouvriers qui ont jeté des pierres aux sergents de ville. Un de ces derniers a été blessé grièvement. La présence du préfet de police a rétabli l'ordre. Quelques arrestations ont été opérées.

TIRAGE FINANCIER

VILLE D'ANVERS. — *Emprunt de 183,440.000 fr. de 1887.* — 35e tirage au sort. — 10 mars 1893

Les 29 séries suivantes, de 25 pièces, sont sorties :

1391	10875	16604	31027	42861	51515	57798	64022
3538	12870	18904	39973	44501	57274	59293	65679
7918	13675	28793	42671	45814	57545	66911	70810
9102	15413	29966	42804	48977			

Les primes sont échues aux numéros suivants :

Série	48977	N° 17	Fr. 150000	Série	45814	N° 21	Fr. 150
»	39973	» 19	» 2500	»	44977	» 7	» 150
»	42804	» 23	» 1000	»	51515	» 2	» 150
»	13675	» 24	» 500	»	51515	» 19	» 150
»	45814	» 3	» 500	»	57274	» 16	» 150
»	3538	» 11	» 150	»	59293	» 2	» 150
»	12870	» 17	» 150	»	64022	» 9	» 150
»	16604	» 9	» 150	»	64022	» 12	» 150
»	18904	» 1	» 150	»	64021	» 13	» 150
»	28793	» 18	» 150	»	64022	» 20	» 150
»	42671	» 1	» 150	»	65679	» 3	» 150
»	45844	» 6	» 150	»	70810	» 9	» 150
»	45844	» 15	» 150				

Tous les autres numéros compris dans les séries ci-dessus sont remboursables chacun par 110 francs.

Le paiement aura lieu à dater du 1er juillet 1893.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La station du carême à Notre-Dame. — La Foi, la première des vertus théologales a fait l'objet de l'instruction donnée, dimanche, par le R. P. Roland.

Nous entrons, a-t-il dit, sur une terre sainte; ouvrons les yeux et regardons.

Deux questions ont fourni la division de son discours : qu'est-ce que la Foi ? qui la donne ?

Il répond à la première, en développant les idées suivantes. Au témoignage de Saint-Paul, la foi est la substance des biens que nous attendons et l'argument du monde invisible.

Etrange chose, dira-t-on ! Et pourtant le monde visible lui-même vit de la foi. Qui donc porte la famille ? la foi que les époux se sont jurée, la foi qu'ont les enfants dans leurs parents. — Qui porte le monde politique ? la foi des citoyens dans leurs élus. — Qui porte le drapeau dans l'armée ? la foi du soldat. — Qui porte la magistrature ? la foi des juges dans la loi, et des justiciables dans ceux qui l'appliquent. — Qui porte le monde des affaires ? le crédit, cette foi accordée à l'intelligence, au travail, à l'honnêteté. — Eh bien ! la foi en Dieu, père, seigneur, juge des âmes, porte le monde chrétien. Nous croyons en Dieu, sans le voir, mais nous le verrons un jour. Il n'y a pas d'aveugles au royaume de l'éternelle lumière.

Le prédicateur passe ensuite à la deuxième question : D'où vient la Foi ?

L'homme désire voir : Comment ce désir est-il satisfait ? Dieu lui a donné des yeux pour voir le monde physique; mais pour voir Dieu, il faut des yeux divins. Seul il les peut donner. Seul aussi Il peut faire l'éducation de ces divins organes.

Croyons donc, conclut l'orateur; car perdre la vue est un grand malheur, perdre la raison une plus grande encore; mais perdre la Foi est le plus grand de tous : c'est perdre sa condition divine et se fermer l'accès dans le monde radieux de la lumière.

En terminant, le R. P. Roland recommande à la généreuse charité de ses auditeurs les soixante novices du couvent qu'il dirige en Corse. Pour arriver au terme de leur vocation sainte, ces jeunes gens n'ont d'autres ressources que les secours des âmes charitables. Le prédicateur annonce que dimanche prochain, à l'issue du sermon, il fera une quête à cette intention.

La Mi-Carême à Roubaix. — La journée de la Mi-Carême a été favorisée par une température exceptionnellement splendide. Non pas le printemps, mais l'été, avec son soleil radieux et réchauffant, et son ciel sans nuages ; un été anticipé, dont des milliers et des milliers de promeneurs ont « goûté les charmes », comme eussent dit nos pères.

Dans ces conditions, la journée a été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire extraordinairement animée. Non pas qu'il y eût eu, dans l'après-midi surtout, plus de « masques » qu'à l'ordinaire; ce qui était inénarrable, c'était l'affluence des promeneurs. Vers quatre heures, par exemple, de la gare à la Mairie, c'était une véritable marée humaine, au milieu de laquelle les rares déguisements jetaient çà et là une note papillotante.

Dès midi et demi des groupes se rendent aux rendez-vous des sociétés. En passant devant l'Hôtel Ferraille, une dizaine d'individus ont crié « Vive Culine!» Il leur a été répondu par le cri de « Vive la France! Vive la République! » — et des sifflets aussi.

La note spéciale de cette journée de carnaval a été donnée par la politique : le socialisme et le Panama y ont joué un grand rôle. L'idée socialiste a eu ses chansonnettes et ses chars — notamment le traditionnel char des forçats et forçates, qui, cette année, était suivi de plusieurs autres. Le char des forçats, tout de rouge tendu, était garni, sur ses gradins, de personnes des deux sexes, aux couleurs non moins écarlates, qui, vers le soir, ne se sont pas fait faute — en chantant le *Panama* ou le *Drapeau social* — d'agiter force mouchoirs rouges. On a vivement commenté le fait dans la soirée.

Il n'y aurait rien à dire à la chanson du Panama, si l'auteur ne s'était avisé de représenter les exploiteurs de la célèbre entreprise comme des « *gins d'Egliche* » (sic). Les juifs et les francs-maçons dont les amis tripafouillaient à l'envi dans l'argent des actionnaires de Panama voudraient peut-être maintenant accréditer cette légende. Pendant, qu'à Paris, le gouvernement est convaincu d'avoir tenté, par les moyens les plus ignobles, de mêler la Droite parlementaire à des tripotages auxquels elle est restée étrangère, est-ce qu'en province, ses amis essaieraient de rejeter sur les catholiques les responsabilités du Panama ?

Sans doute, le parti qui a gardé le pouvoir pendant douze ans par la seule exploitation du spectre clérical, ce parti a le droit de compter sur l'immensité de la bêtise populaire, mais ne serait-ce pas aller un peu loin que de représenter comme des « cléricaux » les Reinach, les Cornélius Hertz, les Arton, les Rathaut, les Sans-Leroy, et les autres? Singuliers « cléricaux » aussi que les de Lesseps, les Freycinet, les Floquet, les Clémenceau, les Rouvier, et les 104 ou les 175 députés de gauche dont nous aurons la liste l'un de ces matins!

Voulez-vous, au surplus, un couplet du *Panama?* Voici, servi chaud :

Dite mi in fo si ché à faire
D'tromper les gins à s'pont la
In ouvri qui s'vo dins l'misère
N'osro pas acore faire cha
Mais eusse comme y d'ont l'habitude
Y n'font q'cha d'pus qui sont né
Tchan qui in vote un qui tchuibute
Ché qu'leurs bottes sont bétôt chirés,
Ché tous monsi
Qui ont du plaiji
Et qui n'vite qu'aux dépins déls'aute,
Y ont l'argint,
Y ont l'tchœur contint.
Vite y s'tire des bottes.

La chanson du *Drapeau social* a été précédée (sur la Grande-Place du moins) de la *Marseillaise*, ce qui est on ne peut plus louable, puisque la *Marseillaise* est notre air national. La chanson elle-même, très modérée de pensées et d'allure serait presqu'irréprochable, si nous étions bien sûrs que le *Drapeau social* ne doit pas être distinct du drapeau de la France... Les gros financiers que l'auteur veut envoyer au fond des mines sont sûrement les spéculateurs malhonnêtes qui drainent, sans labeur, l'argent du petit monde... L'allusion ne saurait donc atteindre ni les négociants qui travaillent pour assurer des commandes ou des matières premières à la fabrique, ni les industriels qui triment, eux aussi, du matin jusqu'au soir, qui risquent chaque jour leur fortune dans la lutte contre la concurrence étrangère... Tous ils contribuent à donner le travail et le pain aux ouvriers... Et le jour où ils seraient au fond de la mine, nous tous qui vivons de l'industrie, nous risquerions fort d'aller au cimetière avant notre temps.

Voici le premier couplet et le refrain du *Drapeau social* — auteur Victor Capart.

Etant ici, réunis à la ronde
Expliquons-nous, gens de tous les métiers,
L'on pourrait bien, ici dans ce bas monde,
Améliorer le sort des ouvriers,
Etant le nomb' l'on peut être la force,
Mais pour cela, il s'agit de s'unir,
Soyons prudents, ne faisons rien d'atroce,
Notre bulletin, doit nous fair' conquérir
En politique, engageons la bataille,
Le jour du vot' marchons tous au scrutin.
Pour le drapeau de l'ère sociale,
Déposons tous notre bull'tin.

Ajoutons, tant que nous parlons du Panama, que le nouveau journal *Le Roubaisien*, a eu l'honneur d'une chanson, dans laquelle on lui déclare ceci, sur l'air des 13 jours :

Petit journal, toi qui maudis
L'honnête travailleur qui chasse
Tous les gens de ton acabit,
Les bandits de la haute classe.
Tu peux tripoter, c'est ton goût,
Travaille, pour les panamistes
Et puis retourne à ton égoût
Chassé par les socialistes
Ne dis plus rien
Faux *Roubaisien*
Demandez, voilà le journal!
Vous trouverez sur la première page
Un dessin très original,
Deux sous la chanson et l'image!
Vous allez rire en lisant ça :
Tous les malins, tripoteurs et leur clique
Ils ont monté le fameux Panama.
Pour faire tomber la République.

Reprenons, au point de vue des chars socialistes, le récit des menus incidents de la journée. A l'arrivée, sur la Grand'Place, du cortège des forçats, parti de l'établissement de M. Henri Carrette, maire de Roubaix, la chorale enfantine, qui se trouvait encaquée dans la première voiture, et qui a été rudement mise à contribution dimanche après-midi, a exécuté le chœur « J'ai faim ! » — ce qui, étant donné les joues rebondies des enfants, ne paraissait guère fort en situation. Au moyen d'une corde, allant d'un cabaret voisin au char, un cafetier a envoyé une couronne aux enfants ; mais, la corde s'étant rompue, la couronne est venue choir sur la tête des promeneurs.

Dans le second véhicule se trouvaient quatre Messieurs, auprès desquels cette inscription apparente : « les administrateurs du Panama »

Dans le troisième, où se trouvaient des garçons boulangers, on remarquait un coffre-fort vide — le coffre-fort du Panama.

Dans le dernier enfin — nous en avons parlé plus haut — se trouvaient les forçats et forçates qui ont chanté le « Drapeau social ». Disons en passant qu'une magnifique couronne a été offerte à l'auteur, M. Victor Capart.

Indépendamment de ces chars, on a beaucoup remarqué un cabriolet renfermant trois personnes; sur les côtés on voyait de petits sacs en toile sur lesquels étaient inscrits des chiffres : 300 000 fr., 400 000 fr., etc. Derrière, un mannequin portant cet écriteau : « Retour du Panama ».

Parlons maintenant du cortège de la Bouchée de Pain et du Refuge de Nuit qui a obtenu un succès aussi grand que mérité : nous avons donné à l'avance la composition du cortège; aussi serait-il superflu d'y revenir. Mais nous ne pouvons passer sous silence la bonne ordonnance et le bon goût des chars, où, surtout, le groupe de jeunes musiciens qui ont circulé en ville, jouant, chantant, cotisant, avec une ardeur toute juvénile et un dévouement au-dessus de tout éloge, au profit de cette œuvre humanitaire.

Dans tous les cafés, on leur a fait fête.

Le groupe s'est présenté, vers cinq heures, devant les bureaux du *Journal de Roubaix* : les jeunes gens sont entrés dans le vestibule du journal, et ont exécuté un splendide morceau; puis M. Henri Desbonnet, l'excellent baryton si apprécié à Roubaix, s'est fait entendre, et son succès a été très vif. Nombre de personnes s'étaient attroupées devant le *Journal de Roubaix*, à cette occasion.

Au cercle de l'Industrie, le succès des jeunes musiciens, gracieusement travestis en espagnols, a été non moins grand. On leur y a remis 200 francs, au bénéfice de l'œuvre de la Bouchée de Pain.

La Bouchée de Pain et le refuge de nuit, naturellement ont eu leur chanson. Voici le premier couplet et le refrain :

A Roubaix dû qu'y a tant d'usine
Y manchot acor'inn séquo,
Et ch'est Monsi : Henri Buisine
Qui nous a servi cha tout caud.
C'l'homm' de tcheur s'a mis dins l'cervelle
Afin d'soulager l'pauff' ouvri,
D'fair' fair' inn' majon grand' et belle
Pou pouvoir logi sans pay.
Et avec inn' peugnie d'amis
Copingnons à li (bis)
Sans tambour et sans fai' de brut
Y ont fondé un Refuge de Nut.

On a crié, sur la Grande-Place et un peu partout, une chanson inepte sur le pèlerinage de Lourdes. On l'annonçait ainsi : *Achetez la chanson de N.-D. de Lourdes*. En réalité ce n'était pas le titre, et si la police avait fait son devoir elle aurait verbalisé contre les vendeurs. La préfecture, qui épluche avec tant de soin les écrits carnavalesques, aurait bien dû nous priver de celui-ci.

En fait, il s'agissait d'un « départ de bochus » pour Lourdes. Il est évident, n'est-ce pas que, pour un certain monde, tout catholique doit être nécessairement manchot, oul-de jatte, bancroche ou « bochu », tandis que l'anti-clérical est non moins forcément un Apollon du Belvédère, un être doué de qualités plastiques à rendre rêveur un Phidias ou un Praxitèle moderne. Passons sur cette ineptie.

Il nous faudrait plusieurs colonnes de ce journal pour rendre un hommage mérité à tous les groupes qui se sont signalés par leur originalité. Citons au hasard les *Forgerons*, les *Jardiniers*, les *Cuisiniers*, etc., et donnons, pour finir, quelques couplets qui nous reposeront des refrains politiques dont on nous a accablés aujourd'hui.

« France et Russie » — tel était le titre de la chanson qu'exécutaient les *Joyeux Buveurs* :

Pays unis la Russie et la France
Resteront des bons amis pour toujours
Hourah! bravo pour l'alliance
Vive Paris, Saint-Pétersbourg.

Les *Marchands de Moules* ont chanté le « Flamint Excentrique : »

Allons bonzour min brave zins
Si te voulé accouté mi
Malgré que ze suis un flamind
Ze vas un foi santer aussi
Te connaissé min caractère
Qu'est touzours dispozé à rire
Zoublié huit zours de misère
Quanquia un heure du plaisir
Ze su po lir du tout
Tous les habits sont à min goût
Si y a un propre quemisse
Du reste te sais moi ze men fice
Quanqu'c'est pour faire un fête
C'est loudi premire à la tête
Pour ça l'pouvais d't'sur
Qui manzé de pain sec sans bure.

Une mention pour la finale des *Inséparables* :

Notre devise est concorde ;
Amitié, sincérité.
Ennemis de la discorde,
Vive la Fraternité.
Enfin pour finir la fête
Malgré ce que l'on dira,
Nous répétons à tue-tête
Notre société vivra. *(bis)*

En somme, la journée a été très calme. Pas d'incident sérieux à signaler. La soirée a été plus animée encore, si possible. Les masques abondaient. Et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, tous les bals battent grand train.

Le carnaval de 1893 est mort.

Il est une heure du matin.

Un accident rue Blanchemaille. — Une fillette de deux ans et demie, Marie Cossart, demeurant chez ses parents, rue du Fontenoy, cour Moreau, traversait samedi vers cinq heures du soir, la rue de Blanchemaille, lorsqu'elle est tombée sur la chaussée.

Dans sa chute, la pauvre enfant s'est fait une contusion au genou droit. Elle a été transportée chez M. Wicart, pharmacien, qui lui a donné les premiers soins. La blessure ne présente heureusement aucun caractère de gravité.

La blessée a été reconduite chez ses parents.

Coups et blessures. — Dans la nuit de dimanche à lundi un ouvrier tisserand, Henri Misplaerre s'est présenté la figure couverte de sang aux agents de police de service à la gare. Il leur a déclaré avoir été battu par ses beaux parents, cabaretiers au boulevard d'Halluin, chez lesquels il habite.

A la vue des deux plaies que Misplaerre portait à la tête, les agents l'ont conduit chez M. le Docteur Largilière qui lui a donné les premiers soins, puis le blessé a été admis d'urgence à l'hôpital en raison de son état de faiblesse.

M. Daudé, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Une agression. — Samedi, vers une heure de l'après-midi, un certain Jean-Baptiste Fremaux, de la rue de la Tuilerie, se trouvait sur la voie publique, lorsque, sans provocation aucune, un passant, Oscar Honoré, le frappa à la figure.

Cette agression prit fin à l'arrivée de la police qui a dressé procès-verbal à la charge d'Honoré.

Arrestation d'un expulsé. — La police de sûreté a mis en état d'arrestation, samedi, vers neuf heures et demie du soir, rue d'Avelghem, un expulsé, Joseph Capart, âgé de 23 ans, demeurant à Mont-à-Leux. Capart a été conduit au dépôt et sera déféré au parquet lundi matin.

Une rixe, rue Buffon. — Un chiffonnier, Désiré Géron ly, de la rue Magenta, vit séparé de sa femme depuis plusieurs mois. Samedi, vers cinq heures, il se rendit à l'estaminet que celle-ci tient rue Buffon. Il y rencontra un certain Camille Schoomans, de la rue des Filatures, qu'il accusa d'être l'ami intime de sa femme. Schoomans, lui, ayant nié un démenti, il fut insulté et frappé.

La police informée, vint mettre fin à la scène, procès-verbal a été dressé.

Un homme ivre. — Un teinturier, pris de boisson, Alfred Helbicq, de la rue du Fort, traversait, samedi vers midi, la rue de l'Alouette lorsqu'il rencontra sa femme qu'il se mit à injurier et à frapper.

L'agent, de service dans le quartier, avisé de cette scène, vint mettre fin à l'inconduite Helbicq au dépôt de police du 1er arrondissement.

Un rassemblement à deux cents personnes s'était formé autour de l'ivrogne en goguette.

DRAPERIES et Nouveautés pour Vêtements sur MESURE
A LA GRANDE MAISON - PARIS
SUCCURSALE DE LILLE, 15, RUE FAIDHERBE

34073

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

L'installation de M. le Curé de Wasquehal

Les préparatifs. — L'ornementation du village

C'était grande fête à Wasquehal, dimanche après-midi, pour la réception solennelle du nouveau curé, M. C. Plouchart.

L'ornementation des rues que devait traverser le cortège avait commencé dès la veille. Ce n'étaient que drapeaux et oriflammes multicolores, flottant à la devanture des maisons, dont plusieurs se distinguaient par des tentures ou des draperies d'un luxe du meilleur goût. La Mairie et le presbytère attenant, de même que la maison du maire, n'étaient pas inférieures aux autres habitations: une magnifique portière ornait l'entrée du presbytère.

Quatre élégants portiques, espacés à peu près également, et de différents styles, complétaient la décoration de la voie publique. Le premier, tout à l'entrée du village, en face de l'habitation de Mlle Brulois, portait cette inscription : « Béni soit l'envoyé de Dieu ! » Sur le second, devant la maison de M. Julien Delmazure, président du conseil de fabrique, on lisait : « Honneur à notre pasteur » Le troisième, vis-à-vis de la demeure de Mme veuve Libbrecht, mère du président du Cercle catholique, se distinguait par cette légende : « Soyez notre guide. » C'est sur la Grande Place, à quelques pas du portail de l'église, décoré, comme le presbytère, d'une portière d'une grande richesse, que s'élève le quatrième portique, sur lequel se détachaient ces mots en lettres d'or : « Soyez le bienvenu. »

Un soleil printanier et un ciel d'azur éclairent ce cadre charmant, dans lequel va se dérouler l'intéressante cérémonie.

L'arrivée de M. le curé

A partir de deux heures, de nombreux cavaliers se succèdent sans interruption (on en compte une cinquantaine), pour venir attendre M. le curé à la frontière de la commune, et lui faire une garde d'honneur. M. Delourme fils du maire, en est le capitaine; il a pour lieutenant M. Amé Omer.

On détache deux cavaliers pour aller jusqu'à Croix, au-devant de M. l'abbé Plouchart. Il arrive sur le territoire de Wasquehal, en voiture de place, accompagné de M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame de Roubaix, et de M. Deswel, curé de Croix.

M. Delourme fils, descend de cheval, et vient à la portière souhaiter la bienvenue à M. le curé, qui lui répond par quelques mots aimables.

La réception

Dans l'intervalle, les membres du clergé et les divers groupes, congrégations, écoles et sociétés, sont venus se ranger en demi-cercle dans le jardin de Mlle Brûlois, où doit avoir lieu la réception. Seule, la Fanfare municipale reste dans la rue, au milieu d'une foule compacte, qui grossit d'instant en instant, et lorsque la voiture de M. le curé approche, escortée de tous les cavaliers, elle l'accueille par un brillant morceau. C'est M. Charles Montiguy, son nouveau chef, qui dirige l'exécution.

Discours de M. Delesalle

Au moment où M. le curé met pied à terre, suivi de M. le chanoine Evrard et de M. l'abbé Deswel, M. Delesalle, ancien maire, conseiller municipal, entouré de ses collègues formant la minorité du Conseil, s'avance et prononce le discours qui suit :

« Monsieur le Curé,

» Nous aurions été très heureux en cette circonstance de voir le conseil municipal tout entier, s'associer aux habitants de Wasquehal pour venir au devant de vous et vous exprimer ses souhaits de bienvenue.

» Nous n'avons pas voulu, nous, rester indifférents, et refuser à notre nouveau curé les honneurs que la population toute entière lui accorde avec tant d'empressement.

» Au nom de la minorité du Conseil municipal, nous venons, Monsieur le Curé, vous souhaiter un ministère heureux parmi nous. Nous exprimons l'espoir de trouver en vous, un guide sage, ferme et éclairé, dans nos devoirs de chrétiens, pour le plus grand bien de la religion dans la commune de Wasquehal. »

En termes émus, M. le curé remercie M. Delesalle et ses collègues, et exprime le bonheur qu'il éprouve de rencontrer à Wasquehal une population catholique, une population selon son cœur. Il déclare être venu avec la ferme intention de travailler, avec l'aide de Dieu, au bien des âmes, et de se dévouer au salut de tous ses paroissiens sans exception.

Discours de M. le vicaire Durant

M. le vicaire Durant présente alors les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, et adresse en son nom, à M. le curé, l'allocution suivante :

« La Conférence encore à son début est cependant déjà prospère. Elle est heureuse de mettre à votre service le courage de son dévouement. Elle se fera un bonheur de travailler sous votre sage direction au soulagement spirituel et temporel de la classe pauvre et laborieuse. »

M. le curé répond qu'il ne saurait y avoir, à ses yeux, d'œuvre plus intéressante que la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, par les services inappréciables qu'elle rend ; que c'est la première qu'il a créée à son arrivée à Coutiches, et que la Conférence de Wasquehal peut compter sur son concours le plus dévoué.

Les élèves de l'asile Saint-Jean

Lorsque M. le curé se prépare à monter le perron de l'habitation, pour aller revêtir la surplis et l'étole, une toute gracieuse fillette de l'Asile de Saint-Jean l'Evangéliste, tenant à la main un magnifique bouquet de fleurs naturelles, l'accueille par un compliment, dont le digne pasteur écoute la lecture en souriant avec une paternelle bienveillance, surtout lorsque son regard s'arrête sur sept toutes jeunes enfants, de quatre à cinq ans à peine qui entourent la petite lectrice, toutes vêtues de blanc comme elle, et comme elle, tenant à la main des fleurs naturelles.

« Jésus-Christ a dit : Laissez venir à moi les petits enfants », s'écrie M. le curé, je ferai comme Jésus-Christ, et j'écouterai toujours leur parole avec bienveillance. »

Le cortège

Le cortège se forme, quelques instants après, dans l'ordre suivant, pour se diriger vers l'église : Un groupe de cavaliers, ouvrant la marche ; la Fanfare de cavalerie de Wasquehal ; le suisse ; la croix ; les enfants de choeurs ; l'école de garçons ; l'école de filles ; l'Asile de St-Jean l'Evangéliste, avec bannière ; l'Œuvre de la Sainte-Enfance, avec bannière ; l'Ecole dominicale, avec bannière ; les Enfants de Marie, avec bannière ; la Fanfare municipale ; le cercle catholique ouvrier ; la Conférence de Saint-V